

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

L'an deux mille vingt et un, le 11 mars à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Arc en Ciel de Maël-Carhaix, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
35	4

Date de la convocation
5 mars 2021

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 26 mars 2021
--

et publication le 26 mars 2021

PRESENTS Sandra le Nouvel – Julie Cloarec – Eléonore Kogler – Fabienne Perrot – Delphine Cochenec – Evelyne Mimier - Alain Cupcic – Sylvie Steunou – Marie Claude Le Tanno-Guégan - Marjorie Bert –Hervé Gicquel– Rollande le Borgne – Guy le Foll –Bou-Anich Martine –Bernard Rohou – Corgniec Magalie – Alain Guéguen – Bernadette le Boëdec – Rémy le Vot –Guillaume Robic – Nolwenn Burlot –Catherine Boudiaf – Guy Lagadec - Daniel Le Caër – Jean-Yves Philippe – Georges Galardon – Jacques Troël – Claude Bernard - Fabrice Even – Eric Bréhin - Jérôme Lejard – Gaël Pédrion – Christophe Jagu – Pierrick Pustoc'h – Franck Le Meaux

Monsieur Raoul Riou donne procuration à Mme. Sandra Le Nouvel
Madame Evelyne Aslanoff donne procuration à Mme. Rollande Le Borgne
Monsieur Raymond Géléoc donne procuration à Monsieur Guillaume Robic
Monsieur Vincent Coëtmeur donne procuration à Monsieur Alain Gueguen

PASS ASSO

EXPOSE DES MOTIFS :

Madame la Présidente rappelle que la Région Bretagne, par une décision du 18 décembre 2020, invite les intercommunalités à mettre en œuvre le PASS ASSO, à ses côtés, afin de soutenir les associations locales en difficulté en raison de la de la crise sanitaire;

Considérant que le PASS ASSO donne lieu à un financement de la Région à hauteur de 50 % du montant des aides versées, dans la limite d'une enveloppe globale d'un euro par habitant ;

Considérant que ce fonds est ouvert du 1er janvier au 30 juin 2021 ;

Considérant que l'adhésion de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh à ce dispositif rentrerait en parfaite cohérence avec sa politique en direction de la vie associative ;

Considérant enfin que la Région laisse volontairement à chaque territoire toute latitude dans la gestion du dispositif pour une réponse au plus près des besoins, notamment en ce qui concerne les critères d'éligibilité et l'instruction des dossiers, sous réserves, que les associations aidées aient leur siège sur le territoire, d'une part, et de la mise en place d'un comité local de validation des demandes, associant élus communautaires, élu régional et référent territorial, d'autre part,

Dans ce cadre, il est proposé :

- de valider l'engagement de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh dans le dispositif PASS ASSO proposé par la Région Bretagne ;
- d'ouvrir ce fonds aux associations présentant des difficultés financières du fait de la crise sanitaire, ayant leur siège social sur le territoire de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh, exerçant une activité contribuant à sa vitalité associative, et dont les objectifs s'inscrivent en conformité avec ceux de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh ou de ses communes membres, et de la Région ;
- de charger Madame la Présidente de composer le comité local de suivi du PASS ASSO et de mettre en œuvre ce dispositif en s'appuyant sur les travaux à venir de la commission Culture, vie associative et communication qui précisera la grille complète des critères.

PROJET DE DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- *De valider l'engagement de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh dans le dispositif PASS ASSO proposé par la Région Bretagne selon les critères précités et de charger la Présidente de composer le comité local de suivi du PASS ASSO en vue de mettre en œuvre ce dispositif en s'appuyant sur les travaux à venir de la commission Culture, vie associative et communication qui précisera la grille complète des critères.*

La Présidente de la CCKB,
Sandra LE NOUVEL

